



Succession licence taxi

Par **Marie Marie**, le **03/03/2021** à **18:25**

Bonjour,

Comment est régi la loi sur les droits de succession pour une licence de taxi ? En effet, suite au décès de mon époux, je ne sais pas si pour ce type de bien il faut absolument passer par un notaire pour le vente de la licence ?

Merci pour votre réponse.

Par **Ballosuz**, le **23/03/2021** à **18:37**

En ca de décès,

La succession est nécessairement ouverte chez un notaire et cela fait partie des biens qui doivent être liquidés.

Bon courage